

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 mai 2016**

L'an deux mille seize, le 24 mai à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoints, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Olivier FERON, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Noël DAUFFY, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absents excusés : Monsieur Dominique PIGEAUD qui donne pouvoir à Madame Muriel CHEVRON, Madame Liliane CICERON qui donne pouvoir à Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne pouvoir à Monsieur Patrick BONNEMYE.

Absente : Madame Anaïs GRAVADE

Date de convocation : 17 mai 2016

Secrétaire de Séance : Madame Angélique GOUNY-OUTREBON

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents et représentés : 26

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 29 mars 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

• ***Délibération n°CM18/046/2016 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 10 mars 2016***

- **Prend acte** de ces décisions :

- **Décision n°016/2016 en date du 22 mars 2016** : Signature d'un bon de commande – Spectacle pyrotechnique du 15/05/2016 – Société Eurofêtes Evènements – 11 000 € TTC

- **Décision n°017/2016 en date du 31 mars 2016** : Contrat de maintenance sur site du matériel informatique – Société Absys – Année 2016 – 540 € HT

- **Décision n°018/2016 en date du 31 mars 2016** : Signature d'une convention d'accueil ALSH 2016 – Séjour à la base de loisirs de Brûlon – 1 944 € TTC

- **Décision n°019/2016 en date du 31 mars 2016** : Signature d'une convention pour l'organisation, la gestion et l'animation d'un mini séjour "Petits Chefs" – Atout Groupes – ALSH 2016 – 4 770 € TTC

- **Décision n°020/2016 en date du 31 mars 2016** : Signature d'un contrat de cession – Association Halley Hop – Représentation du 28 mai 2016 – 1 250 € TTC

- **Décision n°021/2016 en date du 4 avril 2016** : Signature d'un contrat de cession – Association Rockin'Chairs – Manifestation artistique du 15/05/2016 – 750 € TTC
- **Décision n°022/2016 en date du 7 avril 2016** : Signature d'un contrat d'abonnement et de services – Société ECOLAB – Dératisation 2016 – 2019 – 753.60 € TTC
- **Décision n°023/2016 en date du 21 avril 2016** : Décision Modificative du Budget n°01/2016- Mission de contrôle Batiplus – Espace Aragon – 3 000 €
- **Décision n°024/2016 en date du 2 mai 2016** : Signature d'un contrat de cession – SARL Hysope – Spectacles dans le cadre de la Rencontre des Arts 2016 – 6 137 € TTC
- **Décision n°025/2016 en date du 9 mai 2016** : Signature d'un contrat de cession – Séverine MOULIN – Manifestation artistique du 15/05/2016 – Pentecôte Folie's – 200 € TTC

II. INTERCOMMUNALITE

- **Délibération n°CM18/047/2016 : Statuts de Cœur d'Essonne Agglomération : approbation**

- **Approuve** le projet de statuts de « Cœur d'Essonne Agglomération ».

- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de d'agglomération.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

- **Délibération n°CM18/048/2016 : Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion adopté en application de l'article 35 de la Loi NOTRe**

- **Emet** un avis favorable sur l'arrêté préfectoral n° 2016- PREF.DRCL 158 du 29 mars 2016 portant projet de fusion du syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et cours d'eau, du syndicat intercommunal d'assainissement de Lardy-Janville-Bouray, du syndicat intercommunal d'assainissement de Marolles-Saint-Vrain, du syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de la Juine et du syndicat intercommunal des eaux entre Rémarde et Ecole, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale.

- **Charge** Monsieur le Maire d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et de la transmettre à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

III. FINANCES

- **Délibération n°CM18/049/2016 : Commune – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015**

- **Approuve** le compte de gestion de la Trésorière Principale pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes :

Section	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultats de L'exercice (c = a-b)	Excédent ou déficit antérieur reporté (d)	Résultat de clôture (d + c)
Fonctionnement	4 487 306.39 €	4 226 042.68 €	261 263.71 €	900 768.89 €	1 162 032.60 €
Investissement	562 816.14 €	721 412.14 €	- 158 596.00 €	2 272.44 €	-156 323.56 €
TOTAL	5 050 122.53 €	4 947 454.82 €	102 667.71 €	903 041.33 €	1 005 709.04 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

- **Délibération n°CM18/050/2016** : Commune – Approbation du Compte Administratif – Exercice 2015

Monsieur le Maire ayant quitté la séance.

- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2015 :

Section	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultats de L'exercice (c = a-b)	Excédent ou déficit antérieur reporté (d)	Résultat de clôture (d + c)
Fonctionnement	4 487 306.39 €	4 226 042.68 €	261 263.71 €	900 768.89 €	1 162 032.60 €
Investissement	562 816.14 €	721 412.14 €	- 158 596.00 €	2 272.44 €	-156 323.56 €
TOTAL	5 050 122.53 €	4 947 454.82 €	102 667.71 €	903 041.33 €	1 005 709.04 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

- **Délibération n°CM18/051/2016** : Commune – Affectation des résultats – Exercice 2015

- **Décide** d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

En section d'investissement – Dépenses :

Compte 001 – Déficit de l'exercice 2015 : 156 323.56 €

En section d'investissement – Recettes :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 138 492.51 €

En section de fonctionnement – Recettes :

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 2015 : 1 023 540.09 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

- **Délibération n°CM18/052/2016** : Bilan 2015 des acquisitions et cessions foncières

- **Approuve** la politique d'acquisitions et de cessions foncières de la Commune, à savoir qu'en 2015, la Commune a cédé :

- des parcelles cadastrées B n° 95 et 938, propriété pour moitié en indivis de la commune, situées Le Bois Talon évaluées à 30 000.00 €, acte signé le 6 octobre 2015.

- **Décide** d'en informer la population.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM18/053/2016** : *Demande de subvention exceptionnelle : Tableaux numériques*

- **Décide** de demander une subvention exceptionnelle au taux maximum pouvant être allouée auprès du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de l'acquisition de tableaux numériques dans les écoles élémentaires d'Ollainville.

- **Charge** M. le Maire d'adresser le dossier de demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

IV. ENFANCE

- **Délibération n°CM18/054/2016** : *Tarifification des prestations de services 2016/2017*

- **Adopte** les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2016/2017 :

Restauration scolaire :

Quotients	Tarifs 2016/2017
QF1 <=229	1.28
230<=QF2<389	1.79
390<=QF3<539	2.64
540<=QF4<689	3.21
690<=QF5<839	3.67
840<=QF6<1039	3.99
1040<=QF7<1289	4.06
1290<=QF8<1529	4.20
1530<=QF9<1929	4.28
QF10=> 1930	4.41
Extérieurs	4.85
Le temps de restauration scolaire pour les Projets Alimentaires Individualisés (P.A.I.)	1.30

Accueil de Loisirs Élémentaire et Maternel (période de congés scolaires) :

Quotients	Tarifs 2016/2017
QF1 <=229	3.93
230<=QF2<389	4.50
390<=QF3<539	5.89
540<=QF4<689	7.33
690<=QF5<839	9.27
840<=QF6<1039	10.41
1040<=QF7<1289	10.62
1290<=QF8<1529	10.83

1530<=QF9<1929	10.94
QF10=> 1930	11.05
Extérieurs	15.26

Accueil de Loisirs Élémentaire et Maternel du mercredi après-midi en période scolaire :

Quotients	Coût horaire	Tarifs 2016/2017
QF1 <=229	0.33	2.48
230<=QF2<389	0.38	2.85
390<=QF3<539	0.49	3.68
540<=QF4<689	0.61	4.58
690<=QF5<839	0.77	5.78
840<=QF6<1039	0.87	6.53
1040<=QF7<1289	0.89	6.68
1290<=QF8<1529	0.90	6.75
1530<=QF9<1929	0.91	6.83
QF10=> 1930	0.92	6.90
Extérieurs	1.27	9.53

Garderie Élémentaire et maternelle matin :

Quotients	Tarifs 2016/2017
QF1 <=229	1.11
230<=QF2<389	1.27
390<=QF3<539	1.52
540<=QF4<689	1.80
690<=QF5<839	2.25
840<=QF6<1039	2.33
1040<=QF7<1289	2.36
1290<=QF8<1529	2.40
1530<=QF9<1929	2.42
QF10=> 1930	2.44
Extérieurs	2.94

Garderie maternelle soir :

Quotients	Tarifs 2016/2017
QF1 <=229	1.53
230<=QF2<389	1.73
390<=QF3<539	2.06
540<=QF4<689	2.34
690<=QF5<839	2.70
840<=QF6<1039	2.86
1040<=QF7<1289	2.88
1290<=QF8<1529	2.93
1530<=QF9<1929	2.96
QF10=> 1930	2.99
Extérieurs	4.00

Temps de garderie de 18h30 à 19h00 pour les enfants d'élémentaire (sur dérogation) :

Par enfant/forfait ½ heure	3.00 €
----------------------------	--------

Etudes surveillées :

	Tarifs 2016/2017
Par enfant/mois	26.80
2 enfants et plus/mois	23.00
Occasionnel/jour	3.46

Repas personnel communal et enseignant :

Tarifs 2015/2016
2.50

Portage des repas – 3ème âge :

Tarifs 2015/2016
4.03

- **Prend acte** des revenus pris en compte lors du calcul du quotient familial des familles dont les parents sont divorcés.

- **Précise** que les participations des familles aux camps d'été organisés par l'accueil de loisirs seront calculées sur la base des 10 tranches de quotients familiaux existantes.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. DAUFFY)

• ***Délibération n°CM18/055/2016 : Règlement intérieur de la restauration scolaire et extrascolaire : approbation***

- **Abroge** le règlement intérieur des cantines scolaires, adopté le par le Conseil Municipal le 27 mai 1997, et modifié les 27/06/2000, 05/04/2011 et 01/07/2015.

- **Approuve** le nouveau règlement intérieur de restauration scolaire et extra scolaire.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce document.

Adoptée à l'unanimité

• ***Délibération n°CM18/056/2016 : Signature de la convention d'objectifs « Ville amie des enfants » avec l'UNICEF***

- **Accepte** le renouvellement du titre "Ville amie des enfants" pour la durée du mandat 2014/2020.

- **Agrée** les thèmes ciblés lors du dépôt du dossier de renouvellement, à savoir :

1. Education
2. Non discrimination et égalité d'accès aux services
3. Solidarité internationale

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec UNICEF France et Cœur d'Essonne Agglomération pour la durée du mandat 2014-2020.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM18/057/2016 : Projet Educatif Territorial : avenant n°2**

- **Approuve** la modification proposée par le Comité de Pilotage, qui consiste en la possibilité laissée aux familles de s'inscrire selon un planning ou à l'année.

- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°2 au Projet Educatif Territorial.

- **Charge** M. le Maire de transmettre l'avenant n°2 au Projet Educatif Territorial à :

1. M. le Préfet de l'Essonne
2. M. l'Inspecteur d'Académie
3. Mme La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Adoptée à l'unanimité

V. SECURITE

• **Délibération n°CM18/058/2016 : CISPD – Forum sécurité routière – Fiche Action n°20**

- **Approuve** la réalisation et le programme du Forum sécurité routière les samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016, sur le pôle sécurité de la Foire aux Haricots d'Arpajon.

- **Approuve** le plan prévisionnel de l'action :

	DEPENSES	RECETTES
MONTAGE FINANCIER	Coût estimé pour 2016 : 12110€	Participations financières des communes du CISPD (au prorata du nombre d'habitants), prise en charge d'une partie du Critérium du Jeune Conducteur par Cœur d'Essonne Agglomération, et subventions de l'Etat et du Département à 50% du budget global

- **Approuve** la participation financière de la commune d'Ollainville pour un montant de 453.77 €.

- **Précise** que le coût total sera réparti entre les communes du CISPD intéressées au prorata du nombre d'habitants.

- **Autorise** Monsieur le Maire d'Ollainville à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adoptée à la majorité absolue (1 voix contre : M. DAUFFY – 2 abstentions : M. JOLY, M. PIGNOL)

VI. TRANSPORTS SCOLAIRES

- Délibération n°CM18/059/2016 : *Participations de la commune en matière de transports scolaires – Année 2016/2017*

- **Fixe** comme suit les participations de la Commune en matière de transports scolaires au titre de l'année 2016/2017 :

- Carte SCOL'R circuits spéciaux : la commune d'Ollainville contribuera financièrement en versant la somme de 119 € au département pour tout enfant inscrit.
Une participation de 40 %, soit de 48 €, sera versée par les familles à la commune d'Ollainville.
 - Carte Scolaire Bus Lignes Régulières (anciennement carte OPTILE) : la commune participera à hauteur de 71 €, qu'elle versera directement au transporteur sur facture.
La somme restant à la charge des familles sera versée directement au transporteur par ces dernières.
 - Carte Imagin'R : la commune participera à hauteur de 71 € qui seront directement versés aux familles concernées sur présentation d'un justificatif de règlement auprès des transporteurs et précisant que les élèves ne peuvent prétendre à la Carte Scolaire Bus.
- **Précise** que les participations de la Commune aux frais de transports scolaires des collégiens et lycéens ollainvillois sont valables pour les transports vers le collège de la Fontaine aux Bergers, et les lycées d'Arpajon desservis par la ligne DM 20.
- **Prend acte** que les élèves boursiers ne peuvent prétendre à une participation de la commune d'Ollainville.
- **Charge** Monsieur le Maire de poursuivre la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

VII. INFORMATIONS

La séance est close à 23h00.



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 10 juin 2016.